

RTE, GESTIONNAIRE DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

A V I S

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

RTE, gestionnaire du Réseau Public de Transport d'Electricité, en application de l'article 6 du décret n°70-492 du 11 Juin 1970 relatif à la procédure de déclaration publique des travaux d'électricité, procédera

du 17 février 2014 au 3 mars 2014 inclus

à une mise à disposition du public du dossier portant sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique du renforcement du réseau de transport d'électricité à 63 000 volts du Sud Grésivaudan avec :

- la création d'une liaison souterraine à 63 000 volts entre les postes électriques de MOIRANS et VINAY,
- la création d'une liaison souterraine 63 000 volts depuis la ligne aérienne à 63 000 volts SAINT MARCELLIN-VINAY jusqu'au poste électrique de BEAUVOIR.

Le dossier de mise à disposition du public, sera déposé dans les mairies des communes de l'Isère suivantes :

- MOIRANS,
- VOUREY,
- TULLINS,
- ST QUENTIN SUR ISERE,
- POLIENAS,
- l'ALBENC,
- VINAY,
- CHATTE,
- ST SAUVEUR,
- ST MARCELLIN ;

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet.

Toutes informations sur le projet peuvent être demandées, par écrit, auprès des responsables du projet identifiés en 1^{ère} page du mémoire descriptif.

A l'issue de la mise à disposition du public, le maître d'ouvrage, RTE, établira un bilan qui sera tenu à disposition du public pendant la durée de deux mois d'affichage de l'arrêté de déclaration publique dans les communes concernées précitées.